

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Avis du Groupe de Travail « FLORE-FONGE-HABITATS-CBN » du 25/06/2021

Avis sur le PNA en faveur des espèces orophytes pyrénéennes – 2021-2025



(1-Ibéris charnu /*Iberis carnosus*) (2-Androsace ciliée /*Androsace ciliata*) (3-Cirse galbe /*Cirsium glabrum*) (4-Epipogon sans feuilles /*Epipogium aphyllum*) (5-Cirse roux /*Cirsium carniolicum* ssp. *rufescens*) (6-Arménie à nervures poilues /*Armeria pubinervis*) (7-Grémil de Gaston /*Bu-glossoides gastonii*) (8-Androsace hérissée /*Androsace cylindrica* ssp. *hirtella*) (9-Silène de Bordère /*Silene borderei*) (10-Androsace de Suisse /*Androsace helvetica*) (11-Serratule fausse centaurée /*Rhaptonticum centauroides*)

Saisine du GT Flore-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du CNPN de se prononcer sur le projet de plan national d'actions (PNA) en faveur des « espèces orophytes pyrénéennes » porté par le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, en partenariat avec le CBN méditerranéen de Porquerolles, la structure coordinatrice étant la DREAL Occitanie.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT FFH-CBN du CNPN.

Documents examinés

Présentation PowerPoint « Espèces orophytes pyrénéennes » du 25 juin 2021.

Fiche argumentaire du projet de PNA « Espèces Pyrénéennes d'Altitude (ou Orophytes pyrénéennes) », 3 p., non datée.

Courrier de sollicitation pour avis du CNPN de la DREAL Occitanie relatif au projet de deuxième Plan national d'action Aster des Pyrénées, étendu aux espèces pyrénéennes d'altitude, en date du 4 juin 2021.

Présentation

Ce projet de PNA en faveur des espèces orophytes pyrénéennes fait suite à un premier Plan national d'actions (PNA) en faveur de l'Aster des Pyrénées, arrivé à échéance en fin d'année 2019. Il concerne 13 taxons couvrant au total une large amplitude écologique de milieux secs à humides et une large plage bioclimatique depuis la base de l'étage montagnard jusqu'à l'étage alpin, à savoir selon la présentation du projet : deux taxons des formations d'ourlets et de mégaphorbiaies montagnards et subalpins [*Aster pyrenaeus* Desf. ex DC., *Delphinium montanum* DC.], quatre taxons des pelouses orophiles [*Festuca prudhommei* Kerguelen & Plonka, *Orchis langei* K.Richt., *Draba incana* L., *Geranium endressii* J.Gay], trois taxons des zones humides de montagne [*Galium trifidum* L., *Arabis soyeri* Reut. & A.L.P.Huet subsp. *soyeri*, *Botrychium simplex* E.Hitchc.], quatre taxons de milieux rocheux [*Brassica repanda* subsp. *galissieri* (Giraudias) Heywood, *Sisymbrium orientale* subsp. *macroloma* (Pomel) H.Lindb., *Saponaria bellidifolia* Sm., *Asperula capillacea* (Lange) R.Vilm.]. La ventilation écologique telle que présentée dans le projet n'est pas toujours exacte ; par exemple, *Geranium endressii* est une espèce de mégaphorbiaies hygrophiles.

Il est à souligner que cette liste n'est pas fermée et, qu'à minima, au moins quatre autres espèces pourraient être ajoutées à cette liste.

À noter que l'intitulé de ce projet de PNA varie selon les documents remis au CNPN. Nous avons retenu celui de « PNA en faveur des espèces orophytes pyrénéennes ».

Ce PNA a pour « habitats cibles » des milieux rocheux, des pelouses secondaires à primaires, des ourlets, des mégaphorbiaies et autres zones humides et s'inscrit dans des paysages très variés : têtes de bassin versant pyrénéens, hautes vallées, cirques... L'ensemble abrite une large diversité d'associations végétales, relevant pour la plupart de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore ». Pour leur partie agropastorale, ce sont pour l'essentiel des zones d'estives et des parcours intermédiaires qui sont pris en compte dans ce projet de PNA.

Les nombreuses menaces potentielles, qui pèsent sur ces végétations et leur flore patrimoniale, sont de deux ordres. D'une part, il y a les changements de pratiques (pratiques agropastorales de montagne, sports et loisirs, gestion des risques naturels) ; d'autre part, les menaces liées au dérèglement climatique (réduction des aires de distribution potentielle, évolution des dynamiques naturelles géomorphologiques, évolution dans la répartition et la dynamique du manteau neigeux...).

De nombreuses actions ont déjà été menées en termes de connaissance (bilan stationnel partiel, suivis de populations...), de conservation (PNA Aster des Pyrénées, récolte de graines...) et de communication (exposition « *Plantes prioritaires des Pyrénées* » ...).

Le projet de PNA sur les espèces orophytes des Pyrénées présente une douzaine d'actions réparties entre les volets « connaissance », « conservation » et « communication et sensibilisation ».

Analyse

L'élaboration et l'animation d'un plan national d'actions font partie des missions d'intérêt général d'un conservatoire botanique national. Mais comme ce projet de PNA couvre l'ensemble du massif des Pyrénées, qu'il concerne trois étages de végétation, différents types de phytocoenoses n'ayant pas forcément de lien dynamique entre elles et n'appartenant pas forcément aux mêmes géosystèmes, il s'approche aussi d'un programme plus général d'action conservatoire à l'échelle du massif pyrénéen. Il ambitionne également d'aborder, toujours sur une aire couvrant de fait une grande part des Pyrénées, une très large gamme de types de menaces et de pratiques associées.

Le diagnostic n'est pas bien posé et interroge le choix des espèces.

De plus, on ne voit pas de logique cohérente de conservation concernant les espèces, comme les milieux. Par exemple, on n'arrive pas à savoir quelles actions seront menées pour chaque espèce. Ce projet ambitieux est sans doute novateur par son ampleur et finalement son cadre écologique et thématique très large, mais le PNA est-il l'outil adapté pour répondre aux enjeux abordés dans ce projet ?

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN estime qu'il n'est pas à même, au regard des sujets ciblés abordés jusque-là par les PNA espèces ou habitats, de se prononcer sur l'adéquation d'un tel projet avec un PNA et demande à la commission ECB de trancher si ce projet correspond bien à un PNA ou non.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



V. Bouillet

La commission ECB du CNPN, au vu des documents fournis et de l'exposé, demande à ce que le projet de ce PNA soit revu par le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées en scindant ce dernier en plusieurs PNA soit thématiques, soit axés sur des espèces ou des habitats bien ciblés.

Le Président de la Commission ECB



M. Métails